

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

Nouveaux cardinaux. — Une dépêche de Rome de la *Catholic Press Association* donne la liste qui suit des nouveaux cardinaux qui seront créés aux prochains consistoires du 4 et du 7 décembre :

Mgr Lafontaine, patriarche de Venise ; Mgr Sbarretti, assesseur du Saint-Office ; Mgr Ranuzzi del Bianchi, majordome ; Mgr Boggiano, assesseur de la Consistoriale et Secrétaire du Sacré-Collège ; Mgr Ascalesi, archevêque de Bénévent ; Mgr Marini, secrétaire de la Signature et auditeur de Sa Sainteté ; Mgr Giorgi, secrétaire de la Congrégation du Concile ; Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, France ; Mgr Dubois, archevêque de Rouen, Mgr Maurin, archevêque de Lyon.

La dépêche note en finissant que le nombre des cardinaux français se trouvera ainsi de huit, et que le Saint-Père veut de la sorte accentuer la manifestation de son espérance, déjà exprimée par S. E. le cardinal secrétaire d'État à un représentant du *Journal*, de voir " la France reprendre bientôt sa place comme grand peuple catholique ".

L'envoyé du Mikado au Vatican. — On se rappelle l'accueil si remarquablement déferent pour le Saint-Siège que fit l'empereur du Japon à Mgr Petrelli, délégué apostolique des Philippines, envoyé spécialement pour lui remettre, à l'occasion de son avènement au trône, une lettre autographe du Souverain Pontife. L'empereur du Japon a confié à son tour, à un envoyé extraordinaire, une lettre autographe à présenter à S. S. Benoît XV, en remerciement du message pontifical apporté par Mgr Petrelli.

S. Exc. M. Jagoro Miura, ministre plénipotentiaire de l'empereur du Japon, a été reçu par le Souverain Pontife avec l'apparat usité en ces audiences solennelles. Il fut introduit dans la salle du Trône, où se trouvait le Saint-Père. Il remit au Pape la lettre de son souverain et commenta par des paroles pleines de distinction le geste de son souverain. Benoît XV le remercia gracieusement et le chargea de dire à Sa Majesté impériale l'assurance de sa haute satisfaction.

Protestation du Saint-Siège. — Le gouvernement italien a déclaré le palais de Venise à Rome propriété de l'État, comme bien autrichien. C'est dans ce palais qu'était établie l'ambassade d'Autriche auprès du Vatican. L'ambassadeur, à cause des circonstances, a cessé de résider en Italie, mais les archives et le mobilier de l'ambassade étaient dans le palais.

Contre cette saisie de la résidence d'un représentant auprès du Saint-Siège, prise de possession qui constitue une violation du droit de représentation, le Saint-Siège a adressé une protestation aux représentants des nations accréditées auprès de lui.